

Faculté des Lettres de Rennes  
le 6 Juin 1919

Mace

Monsieur le Batonnier,  
J'ai l'honneur de vous  
adresser la citation posthu-  
me de l'aîné de mes 3 fils com-  
battants.

Une citation de cet ordre  
comporte, vous le savez, com-  
me Décoration posthume,  
la Légion d'Honneur pour un  
sous-lieutenant.

Mon fils était proposé pour  
le grade de sous-lieutenant, a-

près un stage de plus de 6 mois comme Aspirant, et il com-  
mandait une Section de Mitrailleuses (sa citation le prouve).

Ne pourrions-nous pas obtenir qu'au point de vue des Dé-  
corations posthumes, un Aspirant ayant tous ces titres fût  
assimilé à un sous-Lieutenant ?

M. Deschamps, Sous-Secrétaire d'Etat à la Démobilisation  
et Député de Rennes, a bien voulu m'écrire qu'il s'entremettra  
pour obtenir cette assimilation, sa lettre n° 9 453 [P1]  
est datée du 15 Mai par son cabinet.

Si vous avez la bonté de joindre votre haute intervention  
à la sienne, j'espère que cette assimilation sera réalisée.

Elle est conforme aux traditions du Ministère de la Guerre,  
qui donne aux Aspirants morts pour la France le même  
cercueil qu'aux Officiers : on m'a invité charitable-  
ment à le constater (hélas!) le 5 Juin 1918.

Cette assimilation peut paraître équitable, surtout  
quand il s'agit d'un Aspirant d'Infanterie qui avait  
gagné son galon de Sergent dans la boue des tranchées.  
En comparant l'avancement de mon fils aîné avec ce  
lui de son jeune frère l'Artilleur, j'ai constaté que les cir-

constances imposaient à l'Aspirant un stage beaucoup plus prolongé dans l'Infanterie que dans l'Artillerie.

Le service des Examens m'empêchera, à mon grand regret, d'assister aux cérémonies commémoratives auxquelles je vous remercie vivement d'avoir bien voulu m'inviter.

Espérant que votre bienveillante intervention obtiendra ce suprême honneur pour la mémoire de mon fils, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes sentiments reconnaissants et respectueusement dévoués

A. Macé.